

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité  
de Saint-Ferdinand, tenue le 2 février 2009, à 19h30,  
à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents: Clermont Tardif, Paulo Asselin, Gérard Garneau, Yvan Langlois et Bernard Barlow, conseillers et Guylaine Blondeau, conseillère, formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
  - Bâtiment St-Julien
  - MRC de l'Érable
  - Bibliothèque
- F) 1<sup>re</sup> période de questions
- Pause
- G) Varia
  - Délégation de sorties
  - Règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Pinette
  - Règlement abrogeant le règlement fixant le jour des séances du conseil
  - Représentant au c.a. de l'OMH de Saint-Ferdinand
  - Désignation des gens de Saint-Ferdinand
  - Permis temporaire au Resto-bar Lake Side
  - Autorisation à Guylaine Blondeau pour opérer son salon d'esthétique
  - Signalisation VTT
  - Vente pour non-paiement de taxes
  - Soumissions « tracteur »
  - Petit bâtiment marina
  - Patrouille nautique
  - Formation pour les secrétaires
  - Demande de Linda McKaig
- H) Rapports de voirie et d'environnement
- I) 2<sup>e</sup> période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

Ajout des points suivants : Projet éolien et Journée INPACQ du 25 février.

**2009-02-32**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points proposés et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2009-02-33**

**Intervention des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-34

**Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-35

**Rapport du responsable des loisirs**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'accepter le rapport d'activités de janvier 2009 tel que présenté par Mathieu Hébert, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire invite les 7 citoyens présents à la 1<sup>re</sup> période de questions.

2009-02-36

**Suspension de la séance**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Yvan Langlois et résolu de suspendre la présente séance à 20h45. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-37

**Reprise de la séance**

Tous les membres du conseil présents au début de cette séance formant toujours quorum, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance à 20h50. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-38

**Prévisions de sorties**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S. Tardif	assurances	Plessisville	2009-01-28
G. Garneau	journée INPACQ	Victoriaville	2009-01-28

2009-02-39

**Cours d'eau Pinette**

**Répartition des frais d'entretien et autres frais connexes  
(Dossier 9-7-13 6245 2003-12-01)**

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la municipalité de Saint-Ferdinand, au montant de 3 560.88 \$ et de répartir ces frais, de la municipalité intéressée par ces travaux selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'entretien du cours d'eau visé, savoir :

Nom du contribuable	Entretien du cours d'eau Pinette (longueur en mètres)	Montant
Jean Pinette	540	3 403.32 \$
Ferme du Moine	25	157.56 \$
<b>TOTAL</b>	<b>565</b>	<b>3 560.88 \$</b>

2009-02-40

**Adoption du règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Pinette**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'adopter le règlement no 2009-88 de taxation pour les

travaux relatifs au cours d'eau Pinette tel que lu par la secrétaire-trésorière. Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **RÈGLEMENT no 2009-88**

### Règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Pinette

Attendu que des travaux d'entretien ont été effectués sur le cours d'eau Pinette sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le coût de ces travaux payés par la municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la longueur (en mètres linéaires) réalisée sur leurs terrains respectifs;

Attendu la résolution du 21 janvier 2009 pour le cours d'eau Pinette adoptée par la MRC de L'Érable décrétant la répartition du coût de ces travaux et d'autres mesures accessoires;

Attendu l'avis de motion donné lors d'une séance du conseil de la municipalité en date du 12 janvier 2009 par Clermont Tardif;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Yvan Langlois, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 2009-88 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

#### Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### Article 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, la taxe spéciale pour les travaux effectués sur le cours d'eau Pinette est établie et sera calculée selon la longueur (en mètres linéaires) réalisée sur la propriété de chacun des intéressés tel que le tout est plus spécifiquement décrit dans le tableau numéro 1 ci-bas et ce, en conformité avec les dispositions de la résolution du 21 janvier 2009 pour le cours d'eau Pinette adoptée par la MRC de L'Érable décrétant la répartition du coût des travaux de ce cours d'eau.

Cette taxe spéciale est également exigible d'une personne qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble compris dans une exploitation agricole enregistrée (E.A.E.).

TABLEAU numéro 1

Nom du propriétaire intéressé	Matricule	Longueur (m)	Contribution
Jean Pinette	2012-67-5055	540	3 403.32 \$
Ferme du Moine	2112-04-5050	25	157.56 \$
<b>TOTAL</b>		<b>565</b>	<b>3 560.88 \$</b>

Les sommes dues en vertu de la présente répartition seront payables par chaque intéressé au bureau municipal de Saint-Ferdinand.

#### Article 3

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 18%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 2 février 2009.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 janvier 2009

Adoption : 2 février 2009

Publication :

2009-02-41

**Adoption du règlement abrogeant le règlement no 2000-1 fixant le jour des séances du conseil**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'adopter le règlement no 2009-89 abrogeant le règlement no 2000-1 fixant le jour des séances du conseil tel que lu par la secrétaire-trésorière. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**RÈGLEMENT no 2009-89**

Règlement abrogeant le règlement no 2000-1 fixant le jour des séances du conseil

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu qu'il y a lieu d'abroger le règlement no 2000-1 fixant le jour des séances du conseil;

Attendu l'avis de motion donné lors d'une séance du conseil de la municipalité en date du 12 janvier 2009 par Gérard Garneau;

En conséquence, il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'adopter le règlement numéro 2009-89 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement abroge toutes dispositions du règlement no 2000-1 fixant le jour des séances du conseil.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 janvier 2009

Adoption : 2 février 2009

Publication :

2009-02-42

**Représentant au c.a. de l'OMH de Saint-Ferdinand**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de nommer comme représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand pour trois ans : Bernard Barlow à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-43

**Désignation des gens de Saint-Ferdinand**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité de reconnaître officiellement le gentilé : Ferdinois et Ferdinoise pour désigner les gens de Saint-Ferdinand et de transmettre cette résolution à la Commission de toponymie. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-44

**Permis temporaire au Resto-bar Lake Side**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'accorder à monsieur Pierre Marcoux du Resto-bar Lake Side un permis temporaire pour opérer un bar-terrasse avec toit fixe et petite remise sur son terrain du 365 rue Principale pour les cinq prochaines années, soit 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 après obtention d'un certificat annuellement auprès de l'inspecteur en bâtiments. Toutefois cette autorisation ne donne pas de droits acquis et est conditionnelle à ce qu'aucun agrandissement ne soit fait aux dits bâtiments. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-45

**Autorisation à Guylaine Blondeau pour opérer son salon d'esthétique**

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question du fait qu'elle est la demanderesse du certificat d'autorisation. Elle se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser Guylaine Blondeau à opérer son salon d'esthétique au 4303 route du Domaine du Lac pour l'année 2009. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Mme Blondeau reprend sa place à la table du conseil.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT no 2006-62 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur Gérard Garneau, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement abrogeant le règlement no 2006-62 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

2009-02-46

**État des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paulo Asselin, appuyé par Monsieur le Conseiller Bernard Barlow et résolu unanimement d'ordonner à la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1), de transmettre avant le 6 mars 2009, au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

NOMS	MATRICULES	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	FRAIS DIVERS	TOTAL
Lyne Yargeau	1703-61-9720	959.55 \$	169.90 \$	127.88 \$	1 257.33 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		959.55 \$	169.90 \$	127.88 \$	1 257.33 \$

2009-02-47

**Soumissions « tracteur »**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a demandé des soumissions sur invitation à trois compagnies pour la fourniture d'un tracteur Kubota;

Attendu que la municipalité a reçu 2 soumissions :

compagnie	conformité	Total sans échange Taxes incluses	Total avec échange Taxes incluses	
<b>André Roux inc.</b>	<b>Oui</b>	<b>34 481.06\$</b>	<b>28 837.31\$</b>	
<b>Cam-Trac Bernière</b>	<b>Non</b>	<b>35 095.10\$</b>	<b>29 564.22\$</b>	

Attendu qu'une des soumissions reçues n'est pas conforme à l'appel d'offres et au devis concernant la réception du document;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la soumission pour la fourniture d'un tracteur Kubota avec l'équipement nécessaire au bon fonctionnement, soit celle déposée par André Roux inc. au montant de 25 524 \$ avec échange (plus taxes). Il est également résolu d'acheter la gratte de 48 pouces de large et 24 pouces de haut **avec cylindre**, pour un montant additionnel de 1 400 \$ (plus taxes). La livraison étant attendu le plus tôt possible et à l'intérieur du délai de 7 semaines à partir de la présente. Le paiement se fera à la livraison.

De plus, il est résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2009-02-48**

**Petit bâtiment marina**

Considérant que les travaux de construction du petit bâtiment ont été réalisés avec un excédage de 12 pouces au lieu d'un excédage de 24 pouces tel que demandé dans les documents de soumissions;

Considérant que la municipalité a demandé des travaux supplémentaires pour le toit;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'accepter la note de crédit no 3170 de 750 \$ (taxes incluses) pour l'excédage de 12 pouces et d'accepter de payer le montant de 1 328.90 \$ (plus taxes) pour les travaux supplémentaires au petit bâtiment de la marina réalisés par Les Constructions René Lambert inc. (Maxima Construction TM inc.) Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2009-02-49**

**Patrouille nautique**

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Clermont Tardif et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand autorise Michèle Lacroix, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à poursuivre les démarches nécessaires pour amener le projet de la sécurité nautique sur le lac William à terme et qui consiste à trouver des étudiants en techniques policières, de compléter les formulaires requis pour que les personnes engagées soient nommées constables spéciaux, à s'informer au ministère de la Justice pour la façon de procéder pour que les constables spéciaux aient l'autorisation d'émettre des contraventions et à remplir tout formulaire nécessaire. Ce dossier sera fait en collaboration avec l'Association des riverains du lac William inc. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2009-02-50**

**Nomination constable spécial (patrouille nautique)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand en collaboration avec l'Association des riverains du lac William désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que la patrouille est supervisée par la municipalité de Saint-Ferdinand et la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme patrouilleur nautique n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme patrouilleur nautique seront en fonction à partir du 19 juin 2009 et ce, jusqu'au 2 septembre 2009 et que les personnes nommées sont :

Mme Stéphanie-Frédérique Bélanger	M. Michaël Blier Langlois
720 rue Roy	200 Des Prés Fleuris
Laurierville (Québec) G0S 1P0	St-Ferdinand (Québec) G0N 1N0

pour faire appliquer les règlements ci-haut mentionnés;

En conséquence, il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Clermont Tardif et résolu que le ministre de la Sécurité publique nomme les personnes ci-haut mentionnées comme constable spécial. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2009-02-51**

#### **Journées de formation ADMQ**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser Michèle Lacroix à s'inscrire aux journées de formation :

- L'urbanisme : les règlements et la procédure : 11 mars à Saint-Ferdinand.
- Les nouveaux indicateurs de gestion en ressources humaines et les indicateurs de gestion modifiés : 22 avril à Québec.
- La gestion des ressources humaines et la rémunération globale : 11 juin à Québec.

et de défrayer les frais d'inscription de 415 \$ plus taxes et autres coûts inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2009-02-52**

#### **Journée INPACQ**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'inscrire le conseiller Paulo Asselin à la journée INPACQ portant sur la gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole et ayant pour thème « Gestion de l'eau : des solutions à nos défis » qui aura lieu le 25 février 2009 à Victoriaville et de défrayer les frais d'inscription de 45 \$ et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-53

**Location du centre municipal**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Bernard Barlow et résolu que les tarifs de location du centre municipal soient augmentés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 comme suit :

Tarif de fin de semaine :

Journée de 8 h 00 à 17 h 00	84.00 \$
Journée et coucher de 16 h 00 à 14 h 00	210.00 \$
Fin de semaine du vendredi 16 h 00 au dimanche 16 h 00	383.25 \$
Du 15 décembre au 15 janvier, par jour	231.00 \$
Journée de fin de semaine, si non loué, pour un couple	63.00 \$

Tarif de semaine :

Journée de 8 h 00 à 17 h 00	63.00 \$
Journée et coucher de 16 h 00 à 14 h 00	147.00 \$
Semaine du lundi au vendredi, départ à 14 h 00	451.50 \$

Pour réservation : Marlyne Marcotte au 418-428-3675

Un dépôt de 50 \$ est obligatoire pour réserver. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-54

**Responsable du centre municipal**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter d'augmenter à 42 \$ par location du centre municipal le montant octroyé à Marlyne Marcotte pour ses services comme responsable du centre municipal et ce, à compter du 2 février 2009 et de joindre une copie de cette résolution au contrat de service de Mme Marcotte. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Départ de Paulo Asselin à 22h30.

2009-02-55

**Remaniement du site web**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la soumission datée du 2 février 2009 de Suzane Chouinard graphisme enr. pour le remaniement du site web municipal comme suit : retravailler la page d'accueil avec menu déroulant pour 200 \$ plus taxes et mise à jour sur toutes les pages pour 120 \$ plus taxes. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-56

**Rapport de l'inspecteur en environnement et permis**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'accepter le rapport d'environnement de janvier 2009 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2009-02-57

**Rapport du contremaître des travaux publics**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter le rapport de voirie de janvier 2009 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence du contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire invite les 2 citoyens présents à la 2<sup>e</sup> période de questions.

2009-02-58

**Présentation des comptes**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de janvier 2009 tels que présentés pour un montant de 286 406.07 \$ mais de retenir la somme de 5 066.55 \$ sur le paiement à Mission Communications Canada jusqu'au bon fonctionnement des équipements. Adopté à l'unanimité des conseillers.



2009-02-59

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Yvan Langlois et résolu que la présente séance soit levée à 22h55. Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière